

Demande d'enlèvement de déchets encombrants ou appareils électroménagers

Conformément aux règlement et règlement-taxe relatifs à la gestion des déchets du 27 juin 2024, disposant :

« Taxes pour l'enlèvement d'appareils électriques et de déchets encombrants :

L'enlèvement d'appareils électriques ménagers et d'objets encombrants d'un volume jusqu'à 3 m³ à destination du centre de recyclage « Am Haff » de la société Hein Déchets à Bech-Kleinmacher est soumis au paiement d'une taxe de 25,00.-€ par m³ et d'une taxe de 25,00.-€ par trajet. Les objets d'un volume dépassant les 3 m³ ne seront pas enlevés par les services communaux. L'appel à ce service est limité à 3 par année civile. »

je soussigné(e)

Nom, Prénom : _____

N°, rue : _____

Code Postal, Localité : **L-** _____

N° de téléphone : _____

Adresse email : _____

demande par la présente l'enlèvement d'appareils électriques ménagers et d'objets encombrants

_____ le _____
Localité Date Signature

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Date entrée

- ☐ Effectué 1 trajet (25,00€) pour l'enlèvement de 1m³ (25,00€) = 50,00€
☐ Effectué 1 trajet (25,00€) pour l'enlèvement de 2m³ (50,00€) = 75,00€
☐ Effectué 1 trajet (25,00€) pour l'enlèvement de 3m³ (75,00€) = 100,00€

_____ (pour) le Préposé de l'atelier communal
Date

Article budgétaire 2/510/706022/99002 ; Année budgétaire : _____

COPIE DE LA PRESENTE EST A TRANSMETTRE IMMEDIATEMENT AU RECEVEUR

Je soussigné(e): _____
(représentant(e) du) demandeur confirme par la présente l'enlèvement de la quantité indiquée de déchets encombrants et/ou appareils électroménagers

_____ le _____
Localité Date Signature